

**Comment favoriser un meilleur respect des droits sociaux et un
développement inclusif par la responsabilité sociale des entreprises au
Sénégal**

Discours prononcé par François MURANGIRA

Conférence-débat

Sénégal - Dakar

30 juin – 1^{er} juillet

- Monsieur le Ministre du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des relations avec les Institutions
- Monsieur le Délégué du Gouvernement français au Conseil d'administration du BIT
- Monsieur le Représentant du Président du Conseil national du Patronat représentant les employeurs du Sénégal
- Monsieur le Coordonnateur de la Coalition des centrales et confédérations syndicales représentant les travailleurs du Sénégal
- Mesdames, Messieurs,
- Chers invités

Il m'est particulièrement agréable de prendre part aujourd'hui à cette importante conférence débat sur le thème : « *Comment favoriser un meilleur respect des droits sociaux et un développement inclusif par la responsabilité sociale des entreprises au Sénégal* ».

En effet, partout la RSE, ainsi que le rôle des entreprises dans la société font l'objet de débats.

Ainsi, certains craignent que les initiatives des entreprises en matière de RSE ne suscitent des attentes supérieures à ce qu'il est légitime d'attendre d'une entreprise dans la société.

D'autres mettent en avant la primauté donnée à la loi et à la mise en application de celle-ci. De surcroît, la RSE recouvrant des responsabilités établies unilatéralement par la direction d'une entreprise, la critique émise dans certains cas est que les engagements en matière de RSE ne sont rien de plus que des déclarations d'intention, un simple « arguments marketing ».

Le nombre et la qualité des audits effectués par les acheteurs peuvent également soulever des interrogations.

La multiplication des exigences et des frais le long de la chaîne d'approvisionnement avec, de l'autre côté, la faiblesse des retombées tant pour les fournisseurs en matière d'expansion du marché que pour les travailleurs s'agissant de l'amélioration effective de leurs conditions de travail peut également faire débat.

Dans le même temps, force est de constater que, plus que jamais, la relation entre croissance et RSE semble aller de pair. Ainsi, il est facile de voir combien les entreprises rentables investissent beaucoup d'argent dans la RSE afin de maintenir leur leadership sur leur segment de marché. Cela correspond également à une plus grande vigilance des acheteurs, de plus en plus informés et interconnectés. Ces clients n'achètent plus seulement des produits et des services, mais également de la confiance. D'où la nécessité de mieux mesurer l'impact d'une entreprise sur son environnement et ses relations avec toutes les parties prenant en compte, le cas échéant, les conditions de sa gouvernance

Comme nous le voyons, les questions soulevées sont nombreuses.

Monsieur le Ministre,

Mesdames, Messieurs,

Cette Conférence-débat, qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet PAMODEC, constitue une activité dont la pertinence des sujets abordés et l'importance des retombées attendues sont à la mesure des efforts déployés pour s'assurer de la participation des principaux acteurs de la question.

Ceci tout d'abord au niveau du Sénégal, où je tiens à remercier les représentants des organisations de Travailleurs et d'Employeurs, la Présidente du Haut conseil de dialogue social -qui nous fait l'honneur de présider un panel- les nombreuses entreprises présentes, les chercheurs et représentants de la société civile pour leur participation.

Je remercie également les partenaires tripartites et des experts de haut niveau venus de France, pays partenaire qui soutient le projet BIT- PAMODEC, et de Genève, au titre du Département « ENTREPRISES » du BIT.

Enfin, la composition tripartite des intervenants et de l'auditoire traduit la volonté de tous de mieux s'impliquer dans la mise en œuvre et le suivi de la RSE. A cet égard, les contributions respectives de nos mandants tripartites sont très attendues.

Monsieur le Ministre,

Mesdames, Messieurs,

Pour conclure, je voudrais rappeler que l'OIT définit la RSE comme « une initiative volontaire dont les entreprises sont le moteur et se rapporte à des activités dont on considère qu'elles vont plus loin que le simple respect de la loi. »

Partant de cette définition et de son mandat, l'OIT s'appuie sur deux instruments de référence pour aborder la question de la RSE à savoir : La Déclaration sur les principes et droits fondamentaux au travail et la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale.

Pour donner effet à ces deux instruments grâce à de bonnes pratiques dans le domaine de la RSE, l'OIT soutient ses mandants, notamment:

- en recueillant et en diffusant des informations pertinentes et développant les connaissances sur les différents aspects de la RSE
- en dispensant des formations pertinentes,
- en élaborant des modèles de bonnes pratiques sur de la manière dont les entreprises, y compris dans l'architecture de leur chaîne d'approvisionnement, donnent effet à ces instruments grâce à leurs activités en matière de RSE.
- En facilitant le dialogue sur les bonnes pratiques

Les échanges d'expériences et le partage de connaissances que nous espérons à l'occasion de la présente conférence-débat s'inscrivent pleinement dans ces orientations.

Nos débats permettront, je l'espère, de faire des avancées significatives quant à une bonne articulation des initiatives de RSE et des mécanismes de dialogue social pour un développement inclusif et une meilleure promotion des droits sociaux et plus particulièrement des principes et droits fondamentaux au travail.

C'est sur ces mots que je vais clore mon propos tout en souhaitant des débats riches et constructifs

Je vous remercie de votre aimable attention